

*Etudes Supérieures en
Sciences Islamiques*

Guide de l'étudiant

Edité le 09/07/2021

Vos études islamiques

Vous venez de rejoindre la préparation à distance aux études islamiques en langue française proposée par l'Institut Européen des Sciences Humaines de Château Chinon (IESH).

Le présent guide a pour objet de vous présenter le Diplôme d'Etudes Supérieure en Sciences Islamiques DESI (de niveau bac + 3) destiné aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Complet et diversifié, le programme scientifique proposé vous permettra de satisfaire vos centres d'intérêt et votre curiosité intellectuelle en vue d'une bonne maîtrise des sciences islamiques.

Le présent guide doit être lu attentivement car il est destiné à répondre à l'essentiel des questions que les étudiants peuvent se poser sur leur formation.

Avantages des études à distance avec l'IESH de Château Chinon

- Bénéficier d'une expérience de près de trente ans dans l'enseignement.
- Un suivi assuré tout au long de la préparation
- Des contenus rédigés par des enseignants de l'IESH
- Des cours en ligne en direct et enregistrés pour être accessibles toute l'année

Sommaire

Présentation et conditions générales	5
1- Conditions d'inscription	5
2- Frais d'études	6
3- Règlement des examens	7

Moyens pédagogiques	9
1- Cours en ligne	9
2- Cours et séminaires	9
3- Les permanences	10
4- Déroulement de votre formation	10

Contenu de la formation	11
--------------------------------------	-----------

Présentation et conditions générales

Le Diplôme d'études supérieures islamiques (DESI) est un certificat qui permet d'acquérir un niveau d'enseignement supérieur de niveau bac + 3. L'accès à cette formation est réservé aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Elle s'étend sur trois années.

Objectifs:

- Acquérir des connaissances fondamentales dans les différentes sciences islamiques afin que l'étudiant possède des bases solides dans ces matières.
- Développer une faculté d'adaptation du droit musulman « fiqh » en associant la connaissance théorique des textes aux spécificités du contexte occidental.
- Reconnaître la diversité des avis et acquérir une éthique du désaccord.

1- Conditions d'inscription

- Etre en mesure de se présenter aux examens et de supporter les frais de déplacement à l'un des centres d'examens déterminé par l'IESH de Château Chinon.
- S'acquitter des frais d'inscription.
- Etre en mesure de suivre les cours en langue française.
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'IESH.
- Les personnes non titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent peuvent demander à l'IESH une validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue d'une inscription en DESI
- La réussite dans le cursus culture musulmane permet aux non titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent l'accès au DESI.
- L'inscription est définitive après avoir effectué toutes les démarches administratives dont le paiement des frais d'inscription. Les supports de cours vous seront alors adressés au maximum une quinzaine de jours après la date de votre inscription (hors vacances estivales auquel cas le délai peut être plus long).
- En cas d'une désinscription avant la réception des manuels pédagogiques, les frais d'inscription seront restitués (les manuels doivent être renvoyés en bon état si reçus entre temps).
- Si la désinscription a eu lieu dans les deux semaines suivant la réception des manuels, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Si la désinscription a eu lieu deux semaines après réception des manuels, l'étudiant est redevable de la totalité des frais annuels.
- La désinscription s'effectue par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à la direction de l'IESH.
- L'étudiant est considéré défaillant s'il est absent des trois sessions d'examens. Dans ce cas, il ne peut s'inscrire pour l'année supérieure.
- Il appartient à l'étudiant de contacter les professeurs aux heures de permanences téléphoniques fixées par le département des études à distance.
- Les frais d'inscription sont payables par virement sur le compte bancaire de l'institut ou par chèque bancaire à l'ordre de l'IESH.

2- Frais d'études pour l'année 2020/2021:

- **Frais annuels (dans toutes les matières) : 850 € (dont 250 € de frais d'inscription)**

- **Frais pour l'inscription par matière :**

Frais d'inscription fixe : 250 € (Pour une nouvelle inscription dans un nouveau niveau, sinon pour une réinscription dans le même niveau, les frais d'inscription sont de 100 €)

Frais par matière semestrielle : 60 €

Frais par matière annuelle : 110 €

Les frais comprennent les droits d'inscription à l'IESH, les documents de travail, le coût des livres, les corrections des devoirs, le coût des envois, les frais d'hébergement et de la restauration à l'Institut pour les périodes d'examens et l'accès à la plate-forme informatique de l'Institut.

Ils ne comprennent pas les séminaires autres non spécifiés dans le présent guide.

Réduction de 30% pour la deuxième personne d'un couple, ou pour une inscription dans un second cursus (réduction effective sur le cursus le moins cher).

Paiement des frais:

- Les frais sont payés par chèque bancaire, chèque postal, mandat lettre ou par virement bancaire à l'ordre de l'IESH de Château Chinon.
- Possibilité de paiement échelonné à condition que le premier versement corresponde aux frais d'inscription (250 €) et que la totalité des frais soit soldée avant la fin du mois de mai.
- Les frais sont payables exclusivement en Euros.
- L'étudiant est prié de conserver les justificatifs de paiement durant sa scolarité dans l'Institut en vue de les présenter en cas de besoin.
- En cas de paiement par virement, il faut nommer ce dernier de la façon suivante :

Coordonnées bancaires: **Libellé : « nom prénom » / « n° étudiant » / « cycle » / « année »**
Exemple : BENADAM Mohamed / 9856 / DESI 3 / 2020-2021
Si première inscription à l'IESH, renseigner 0000 pour le n° étudiant

Le RIB pour paiement par virement est le suivant :

CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
12135	00300	08005766775	15

IBAN : FR76 1213 5003 0008 0057 6677 515

BIC : CEPAFRPP213

Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

3- Règlement des examens

- 1- Pour le DESI, deux examens, à la fin de chaque semestre (février et juin) sont prévus pour toutes les matières (hormis Coran seulement en juin). L'examen de rattrapage est prévu au mois de septembre.
- 2- Il appartient à l'étudiant de se présenter aux épreuves relatives à chaque matière pendant les sessions de février et juin ou de septembre en cas de rattrapage.

3- Conditions de participation aux examens:

- a. Avoir effectué toutes les démarches d'inscription dont le paiement des frais d'inscription.
- b. Etre équipé informatiquement avec un accès à internet

4- Dates des examens:

- Les examens se déroulent selon un calendrier établi par l'administration. L'étudiant en sera tenu informé au préalable.
- En cas d'échec ou de non présentation dans une ou plusieurs matières lors des sessions de février et juin, une session de rattrapage est prévue au mois de septembre.

5- Critères de passage ou de défaillance:

- L'étudiant est considéré « admis » s'il obtient au minimum 50/100 dans chaque module. S'il obtient au minimum 47/100, la décision de son repêchage appartient à la commission des examens au sein de l'institut.
- Les appréciations finales sont fixées selon le tableau ci-dessous :

Note sur 100	50 – 64	65 – 79	80 – 89	90 – 100
Appréciation	Passable	Bien	Très bien	Excellent

6- Rattrapage des matières défaillantes:

- L'étudiant qui n'a pu obtenir un module a la possibilité de le repasser l'année suivante. Il devra alors s'inscrire dans le module et s'acquitter des frais (cf p.6).
- L'étudiant ne peut passer au niveau supérieur s'il a échoué dans plus de trois matières.

7- La non-présentation aux examens :

- L'étudiant qui ne se présente pas à un examen pour quelque motif que ce soit est considéré comme « défaillant », sauf cas d'urgence pour raison grave dûment justifiée et laissée à l'appréciation de l'administration.
- En cas de non-présentation à un examen sans prévenir au préalable l'administration de l'IESH par mail, une pénalité de 10 € sera appliquée pour chaque examen.

8- Conditions de passage d'examen:

- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats.
- L'usage des téléphones portables et autre moyen de communication ou d'information est strictement interdit pendant l'épreuve. Tout matériel de ce type doit être en position éteint et hors de portée du candidat.
- L'étudiant doit obligatoirement renseigner son numéro d'étudiant à chaque épreuve
- La durée d'un examen doit être respectée et ne peut être prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de

dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

9- Les contestations:

- Le candidat ne peut contester une question de l'examen pendant l'épreuve.
- Le candidat peut contester dans les cas suivants:
 - Si la question est hors programme. Dans ce cas, envoie un mail suite à l'examen.
 - Contestation de la note obtenue. Dans ce cas, le candidat doit remplir l'imprimé réservé à cet effet (disponible à l'administration) et le retourner à l'administration accompagné d'une caution de 100 €. L'administration forme alors une commission de vérification du bien fondé de la contestation. Si la contestation s'est vue fondée, la caution est restituée au candidat et sa note rectifiée, sinon la caution ne lui est pas restituée.

10- Tentative de fraude:

- En cas de fraude ou de tentative de fraude, les sanctions qui peuvent être prononcées sont: avertissement, blâme, exclusion provisoire (pour une durée maximale de cinq ans) ou définitive de l'institut.
- La sanction est prononcée par l'administration. L'administration peut également prononcer la nullité de l'épreuve, de la session d'examens ou de l'année.

Moyens pédagogiques

1- Cours en ligne :

Toutes les matières sont dispensées en ligne. Les cours en ligne seront basés sur les manuels et fascicules reçus par l'étudiant. Cela permettra à l'étudiant de bénéficier de l'enseignement des différents professeurs.

Ces cours sont destinés à :

- Compléter les manuels reçus.
- Fournir un enseignement méthodologique comparable à celui dispensé en régime présentiel en arabe.
- Accompagner le travail individuel des étudiants.

En cas d'empêchement pour assister en direct aux cours en ligne, l'étudiant a la possibilité de visionner les enregistrements des cours.

NB : L'accès à un ordinateur et à une connexion internet sont indispensables pour pouvoir travailler. Une adresse personnelle et électronique vous sera également demandée.

Les cours en ligne sont obligatoires. Lors de ces cours, le professeur approfondit le contenu des manuels. Les informations complémentaires font partie intégralement du programme et seront supposées acquises pour les examens.

Un planning hebdomadaire des cours en ligne vous sera envoyé avant la rentrée.

2- Cours et séminaires:

Des cours d'accompagnement sont proposés dans les matières principales et certaines matières complémentaires. Ces cours sont des points de contact avec les enseignants et les autres étudiants. Ils permettent aux étudiants de rencontrer leurs enseignants.

Les cours seront dispensés sous forme de séminaires intensifs qui auront lieu au sein de notre institut sur une semaine pendant les vacances scolaires.

Les frais d'inscriptions ne prennent pas en compte ces séminaires. Néanmoins, tout étudiant inscrit à l'une des formations proposées par l'IESH de Château chinon bénéficiera de 30% de réduction sur ces séminaires ou sur tout autres séminaire proposé par l'IESH.

3- Les permanences :

Une permanence téléphonique hebdomadaire est assurée pour toutes les matières. Les étudiants peuvent ainsi s'entretenir avec les enseignants et avoir des réponses à leurs questions toute l'année. Le planning des permanences vous sera envoyé en début d'année.

4- Déroulement de votre formation :

Votre premier travail consiste à trier les fournitures que vous avez reçues pour vérifier qu'il ne vous manque rien. Pour ce faire, référez-vous à la notice descriptive qui détaille les différentes matières où vous vous êtes inscrit.

Le travail à distance exige plus de discipline qu'un encadrement scolaire car vous êtes livré à vous-même et personne ne vous imposera de travailler si vous n'êtes pas motivé. Aussi, il est indispensable de vous faire un emploi de temps et de vous y tenir. Votre emploi du temps est la clé de votre organisation car c'est vous qui décidez de votre rythme en fonction de vos occupations professionnelles et de vos charges familiales. Deux heures quotidiennes de travail sont exigées au minimum.

Lisez attentivement vos cours, repérez les points essentiels et faites en une synthèse sur des fiches que vous utiliserez pour la révision.

Votre préparation vous demandera une disponibilité importante et des efforts intellectuels qui fatiguent, ce qui peut provoquer doute, essoufflement et difficulté. Aussi, pour résister au découragement, n'hésitez pas à faire des pauses et à avoir des moments de distractions et de loisirs avec vos proches. Cela permettra de vous revitaliser, évacuer le stress de la préparation et acquérir une meilleure assimilation des cours.

Contenu de la formation

Contenu de la 1^{ère} année du DESI

Matière	Support	Coef.	Type Module
1- Coran (mémorisation et règles de psalmodie)	Livre « Le tajweed simplifié »	2	Annuel
2- Droit musulman : (malikite et comparé) Les règles des actes cultuels	Livre « Simplification des règles des actes cultuels » + fascicule du professeur	5	Annuel
3- Les sciences du Coran	Livre « Les sciences du Coran »	2	1 ^{er} semestre
4- Méthodes exégétiques	Fascicule préparé par le professeur	2	2 nd semestre
5- Les sciences du hadith	Livre « Les sciences du hadith »	2	2 nd semestre
6- Foi musulmane (les éléments de la foi)	Fascicule préparé par le professeur	3	Annuel
7- Introduction à la législation musulmane	Livre « Qu'est-ce que la shari'a ? »	2	1 ^{er} semestre
8- Spiritualité	Livre « Les maladies spirituelles du cœur »	1	2 nd semestre
9- La vie et les œuvres du Prophète (r) (Sira)	Livre « Fiqh as-sira » (Al-Ghazali)	1	Annuel

Contenu de la 2^{ème} année du DESI

Matière	Support	Coef.	Type Module
1- Coran (mémorisation et règles de psalmodie)	Livre « Le tajweed simplifié »	2	Annuel
2- Droit musulman : les règles du mariage et du divorce	Fascicule	5	Annuel
3- Commentaire de versets prescriptifs.	Fascicule préparé par le professeur	3	2 nd semestre
4- Les mouvements politico-religieux	Livre « Les groupes religieux de l'Islam : origine et doctrine »	2	2 nd semestre
5- Fondements du droit musulman : Les sources et la prescription juridique	Livre « La science des fondements du droit musulman » + fascicule	5	Annuel
6- Histoire et civilisation musulmane	Livre « Les grandes dates de l'histoire de l'Islam »	1	1 ^{er} semestre
7- Réformisme musulman	Livre « Aux sources du renouveau musulman »	1	1 ^{er} semestre
8- Droit successoral	Fascicule + enregistrements vidéos des cours	5	2 nd semestre
9- Foi musulmane	Fascicule préparé par le professeur	2	1 ^{er} semestre

Contenu de la 3^{ème} année du DESI

Matière	Support	Coef.	Type Module
1- Coran (mémorisation et règles de psalmodie)	Livre « Le tajweed simplifié »	2	Annuel
2- Droit musulman : les transactions financières	Fascicule	5	Annuel
3- Commentaire de hadiths prescriptifs.	Fascicule préparé par le professeur	3	2 nd semestre
4- Fondements du droit musulman : Les règles linguistiques, l'ijtihad et le raisonnement par analogie	Livre « La science des fondements du droit musulman » + fascicule	5	Annuel
5- Les finalités du droit musulman	Livre « Les buts de la loi islamique »	2	2 nd semestre
6- Questions juridiques contemporaines	Livre « Fatwas contemporaines »	2	1 ^{er} semestre
7- Les adages juridiques	Fascicule préparé par le professeur	2	1 ^{er} semestre
8- Magistrature et arbitrage	Fascicule préparé par le professeur	1	2 nd semestre
9- Les fondements de la prédication	Livre « L'appel à Dieu : règles et fondements »	1	1 ^{er} semestre

*Institut Européen des Sciences Humaines
Centre de Bouteloin
58120 Saint-Léger de Fougeret*

03.86.79.47.61

edistance@iesh.fr

www.iesh.fr



Coordonnées bancaires: **Libellé : « nom prénom » / « n° étudiant » / « cycle » / « année »**
Exemple : Lali Karim / 7896 / DESI 3 / 2017-2018

BP BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
12135	00300	08005766775	15

IBAN : FR76 1213 5003 0008 0057 6677 515

BIC : CEPAFRPP213

Domiciliation : CAISSE D'ÉPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE